

THEME : TRANSPORT, MOBILITE ET TELECOMMUNICATIONS

TABLE DES MATIERES

Table des illustrations.....	2
Cartes	2
Graphiques.....	2
Tableau.....	2
1. Un trafic important encombrant le réseau routier existant.....	3
1.1. Une bonne accessibilité au territoire.....	3
1.2. La place prédominante de la voiture dans les déplacements.....	3
2. Un manque de transports en commun alternatifs à la voiture	5
2.1. Réseau de bus et transports scolaire	5
2.2. Transport à la demande : Taxi Mouettes	5
2.3. Le covoiturage	6
3. Un réel atout pour le territoire : la gare TGV de Surgères.....	6
4. Un aménagement du numérique satisfaisant (TIC et réseaux de communication)	7
5. L'analyse AFOM.....	10

TABLE DES ILLUSTRATIONS

CARTES

Carte 1 : Le territoire Aunis Sud au sein des réseaux de transport	6
Carte 2 : Couverture en service DSL, a l'échelle de la Communauté de Communes Aunis Sud	8
Carte 3 : Couverture en fibre optique, a l'échelle de la Communauté de Communes Aunis Sud	8

GRAPHIQUES

Graphique 1 : Comparaison de la part des différents moyens de transport pour se rendre au travail.....	4
Graphique 2 : Comparaison de l'équipement automobile des ménages.....	4

TABLEAU

Tableau 1 : Tarifs du Transport à la demande.....	5
---	---

La Communauté de Communes Aunis Sud est un **territoire rural, la mobilité et la desserte du territoire ont donc un rôle essentiel**. En effet, une bonne offre de transport sur l'ensemble du territoire permet de le rendre **plus attractif**, et d'**améliorer l'accessibilité aux différents services, commerces et également à l'emploi**. Cependant, le territoire de la Communauté de communes Aunis Sud présente certains manques comme une **offre de transport en commun très faible**, ou encore les **réseaux de modes doux peu nombreux**. La voiture individuelle est donc au centre des déplacements des habitants du territoire.

1. UN TRAFIC IMPORTANT ENCOMBRANT LE RESEAU ROUTIER EXISTANT

1.1. UNE BONNE ACCESSIBILITE AU TERRITOIRE

Le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud est traversé par **deux axes structurants** qui sont la RD 939, reliant notamment Surgères à La Rochelle, ainsi que la RD 911, reliant Rochefort à Mauzé sur le Mignon en passant par Surgères. Il bénéficie également d'une **bonne accessibilité au réseau autoroutier** avec l'autoroute A10, qui relie Paris à Bordeaux. D'après le Schéma Routier de la Charente-Maritime, la commune de Surgères se situe à environ 45 minutes en voiture de La Rochelle, 30 minutes de Rochefort et de Saint-Jean d'Angely et environ 35 minutes de Niort.

En 2014, la départementale D911, affichait un trafic journalier de 7 108 véhicules dont 7,5% de poids-lourds entre Surgères et Rochefort, soit une augmentation de 0,4% par rapport à 2011. En direction de Niort, la D911 accueillait un trafic journalier de 6 183 véhicules dont une plus importante part de poids lourds (9,7%). Concernant la départementale D939, elle présente un trafic journalier de 6 724 véhicules, dont 4,9% de poids lourds, de Surgères vers La Rochelle, soit une diminution de près de 4% par rapport à 2011. En direction de Saint-Jean d'Angely, elle affichait un trafic journalier de 2 724 véhicules dont 8,7% de poids lourds¹.

Le trafic routier est donc très chargé à l'approche de l'agglomération de La Rochelle qui est l'un des principaux pôles de Charente-Maritime, mais **il s'intensifie également vers l'agglomération de Rochefort**. En effet, sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud, **les plus fortes fréquentations s'observent sur la départementale RD 911 qui traverse le territoire du Nord au Sud**, puis sur **la départementale RD 939 qui traverse le territoire d'Est en Ouest**. La Communauté de Communes Aunis Sud se caractérise donc par **des mouvements entrants peu nombreux** sur son territoire et par des **déplacements pendulaires relativement importants vers l'extérieur**, notamment vers La Rochelle et son agglomération qui concentrent un grand nombre d'emplois. Les mêmes mouvements sont observés vers Rochefort et Niort. Ce phénomène est accentué de par **le caractère résidentiel du territoire**. En effet, le foncier étant de plus en plus cher dans les grandes agglomérations, notamment sur La Rochelle, **beaucoup de personnes s'éloignent en périphérie pour se loger**.

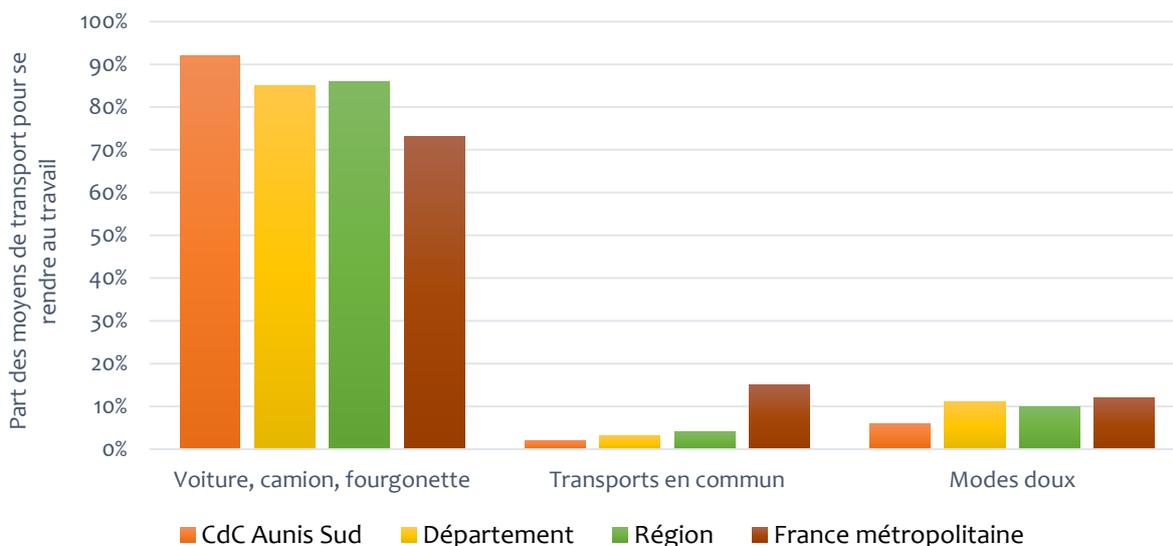
1.2. LA PLACE PREDOMINANTE DE LA VOITURE DANS LES DEPLACEMENTS

La voiture occupe une place prédominante dans les déplacements sur la Communauté de Communes Aunis Sud. En effet, la part de la voiture dans les moyens de transport utilisés pour se rendre au travail s'élève à 85,6% en moyenne sur le territoire de la Communauté de Communes, soit environ 4% de plus qu'au niveau départemental et régional (

Annexe 2). Les transports en commun sont le moyen de transport le moins utilisé par les habitants de la Communauté de Communes avec une part de 1,8%, contre 3,2% et 3,4% au niveau départemental et régional. Des moyennes nettement inférieures à la moyenne nationale qui s'élève à 14,8%. La part des deux roues comme moyen de transport utilisé pour se rendre au travail s'élève, elle, à 2,4% sur la Communauté de Communes Aunis Sud, et celle de la marche à pied s'élève à 3,5% (**Graphique 1 - NC : Données Non Communiquées**

¹ D'après le trafic journalier moyen annuel en Charente-Maritime en 2011 et en 2014.

Annexe 1).



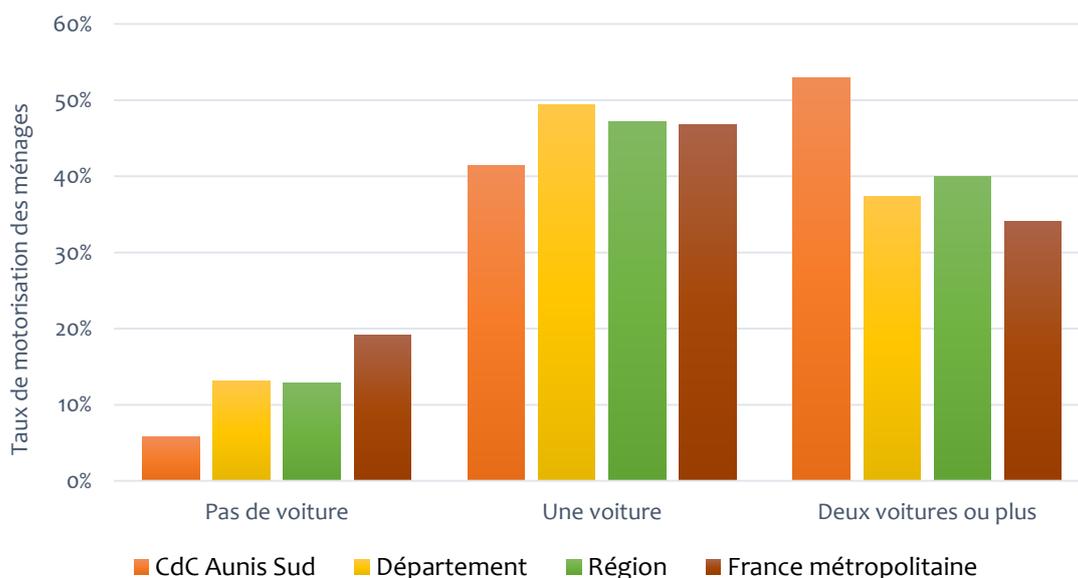
GRAPHIQUE 1 : COMPARAISON DE LA PART DES DIFFERENTS MOYENS DE TRANSPORT POUR SE RENDRE AU TRAVAIL

Source : Insee, RP 2011, Exploitations principales

De plus, la majorité des ménages de la Communauté de Communes Aunis Sud dispose de deux voitures ou plus par ménage. En effet, 52,9% des ménages possèdent deux voitures ou plus, soit près de 20% de plus que la moyenne nationale. La part de ménages possédant deux voitures ou plus représente 37,4% des ménages de la Charente Maritime, et 40% des ménages du Poitou-Charentes. A contrario, la part de ménages ne possédant aucune voiture sur la Communauté de Communes Aunis Sud est bien inférieure aux moyennes départementale, régionale et nationale (**Graphique 2 -**

Annexe 3 &

Annexe 4).



GRAPHIQUE 2 : COMPARAISON DE L'EQUIPEMENT AUTOMOBILE DES MENAGES

Source : Insee, RP 2011, Exploitations principales

Ainsi, **le caractère résidentiel et l'utilisation prédominante de la voiture par les habitants** de la Communauté de Communes Aunis Sud **génèrent de plus en plus de trafic routier et d'encombrements sur les axes routiers structurants le territoire**. La concentration de l'emploi dans les grandes villes et l'installation des actifs en périphérie ne sont pas sans conséquences sur l'étalement urbain, mais également sur les **consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre importantes liées à l'utilisation prédominante de la voiture**.

2. UN MANQUE DE TRANSPORTS EN COMMUN ALTERNATIFS A LA VOITURE

2.1. RESEAU DE BUS ET TRANSPORTS SCOLAIRE

La Communauté de Communes Aunis Sud bénéficie du **réseau de desserte départemental** « Les Mouettes », assuré par le transporteur Kéolis. Ce réseau de transports en commun propose **quatre lignes régulières structurantes** sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud. Il s'agit des lignes L4, L6, L6 express et L11 et. Parmi ces dernières, **une seule relie La Rochelle à Surgères (L11)**, en passant par les communes de Chambon, Forges, Le Thou et Aigrefeuille d'Aunis. **Deux lignes relient Surgères à Rochefort (L6 et L15)**, en passant par Saint-Germain de Marencennes. Enfin, **une ligne rejoint Saint-Jean d'Angely à partir de Surgères (L4)**, en passant par Saint-Mard et Chervettes. **Surgères apparaît alors comme le pôle d'échanges de la Communauté de Communes Aunis Sud** avec ses quatre lignes régulières. Ces lignes permettent de relier certaines communes de la Communauté de Communes Aunis Sud desservies aux agglomérations telles que La Rochelle ou Rochefort mais également de réaliser des trajets intra Communauté de Communes. Cependant, **certaines communes ne sont desservies par aucune ligne**.

Le réseau « Les Mouettes » dispose aussi de **250 lignes secondaires assurant la desserte de la majorité des établissements scolaires du département**. Tous ceux de la Communauté de Communes Aunis Sud sont ainsi desservis par les nombreuses lignes secondaires.

2.2. TRANSPORT A LA DEMANDE : TAXI MOUETTES

« Taxi Mouettes » est un **service à la demande**, disponible dans tout le département (en dehors des agglomérations) de Charente-Maritime. Il a été mis en place en complément des lignes régulières du réseau départemental de transport en commun. En effet, son objectif principal est de **répondre aux besoins des habitants de la Charente-Maritime pour qui les déplacements de proximité sont parfois difficiles**, notamment les personnes âgées, les personnes en difficultés financières ou encore les personnes en situation de handicap.

Ce service de transport à la demande est organisé en partenariat avec les artisans taxi. Il permet de rejoindre le chef-lieu de canton. Le service est étalé sur quatre demi-journées par semaine dans le cadre d'horaires prédéfinis pour chaque canton. La **desserte des différents marchés locaux, des établissements et services sociaux** (Pôle Emploi, permanences de la banque alimentaire, etc.) est également un des principaux enjeux de ce service.

Pour pouvoir bénéficier du service « Taxi Mouettes », une réservation avant 16h la veille du déplacement est nécessaire. Les prix des tickets sont établis sur le trajet ou l'aller-retour, avec une tarification différente selon certains critères.

Tarifs	Tarifcation aidée ²
--------	--------------------------------

² Tarifs applicables uniquement sur présentation de la carte Solidarité Transport émise par le Département de la Charente-Maritime sous certains critères.

2,50€ le trajet 4,80€ l'aller-retour 3,80€ l'aller-retour pour les moins de 26 ans	1€ le trajet 1,50€ l'aller-retour
--	--------------------------------------

TABLEAU 1 : TARIFS DU TRANSPORT A LA DEMANDE

Source : Réseau de transport départemental Les Mouettes, 2015

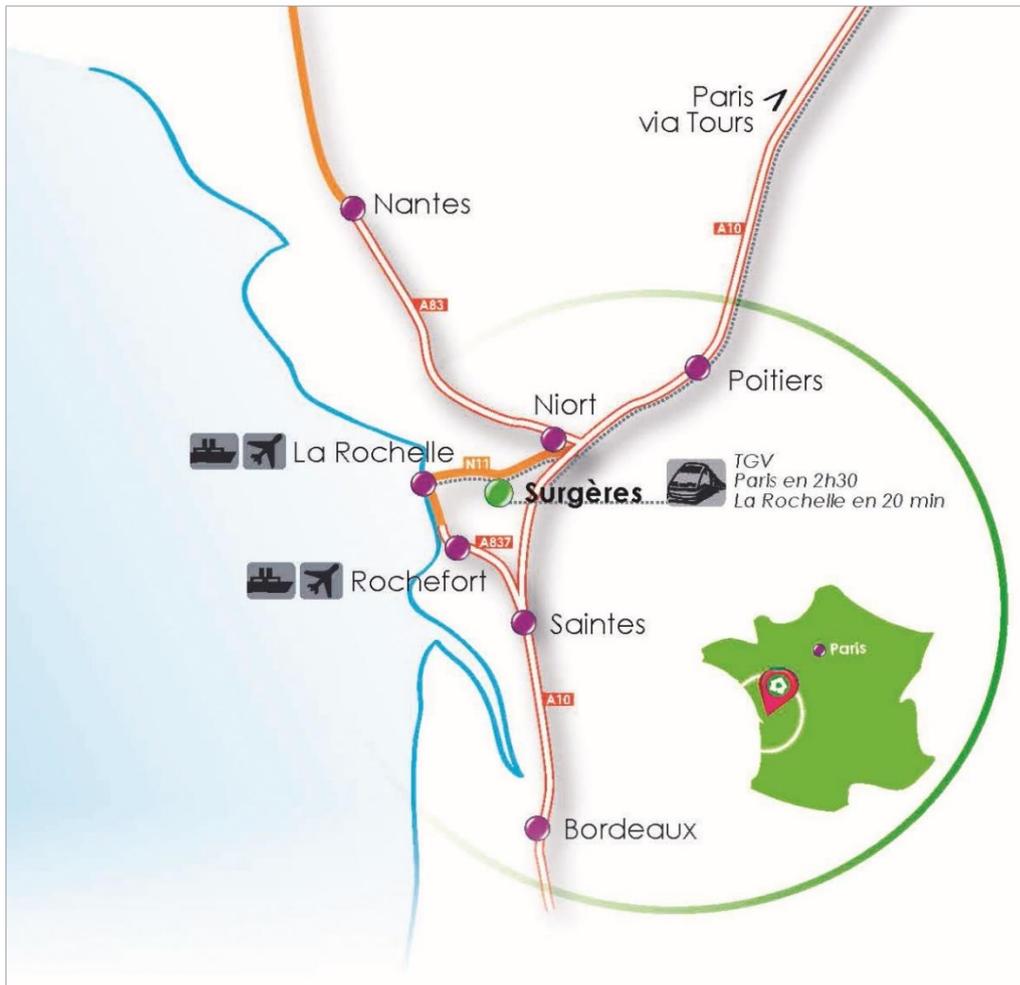
2.3. LE COVOITURAGE

Afin de **faciliter le développement du covoiturage**, le Département de la Charente-Maritime a mis en place un **Schéma Départemental des aires de covoiturage** ainsi qu'un **site Internet permettant de mettre en relation conducteurs et passagers qui pourront voyager ensemble dans un même véhicule** pour des déplacements de proximité au sein du Département. Le Département dispose actuellement de **47 aires de covoiturage**³. **Seulement trois sont situées sur le territoire de la Communauté de Communes**. Une est située au Thou, et les deux autres à Surgères, au niveau de la gare, et sur la route de Rochefort.

La Communauté de Communes Aunis Sud est également **partenaire du site régional de covoiturage Poitou-Charentes**. Une convention relative au renouvellement de la plateforme de covoiturage de Poitou Charentes a en effet été signée avec le Conseil Régional en avril 2015.

³ D'après le Schéma Départemental des aires de covoiturage.

3. UN REEL ATOUT POUR LE TERRITOIRE : LA GARE TGV DE SURGÈRES



CARTE 1 : LE TERRITOIRE AUNIS SUD AU SEIN DES RESEAUX DE TRANSPORT

Source : Candidature AMI « Centres-bourgs » Surgères, 2014

La ville de Surgères, située au cœur du **triangle La Rochelle – Niort – Rochefort**, dispose d'une **gare TGV**, gérée par la SNCF. **Traversée par la ligne Paris – La Rochelle**, la gare de Surgères dispose de **six arrêts du TGV par jour, dans les deux sens, qui drainent notamment le bassin de Rochefort**. De plus, la gare accueille également un TER.

La gare de Surgères accueille **plus de 300 000 voyageurs par an**. Ces usagers ne proviennent pas seulement du territoire Aunis Sud, mais également de toute la partie Nord du Département, de Marennes d'Oléron, à Royan, en passant par le pays Rochefortais (nécessité de conforter les liaisons avec la gare dans son PADD⁴). Certains organismes comme le Club Med de la Palmyre, permettent à leurs clients de transiter par Surgères pour plus de facilités.

De plus, les TER de la ligne Poitiers – La Rochelle s'arrêtent à Surgères, qui est ainsi desservie en semaine par 17 trains, à destination de Poitiers, Niort ou La Rochelle. **La gare TGV de Surgères représente donc un réel atout pour la Communauté de Communes Aunis Sud.**

La situation actuelle en termes de transports a des **conséquences sociales à ne pas négliger**, comme **l'isolement des personnes âgées ou des personnes à mobilité réduite et l'augmentation de la vulnérabilité des ménages les plus précaires**. Ces personnes présentent donc des **difficultés à accéder à l'emploi et à**

⁴ Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

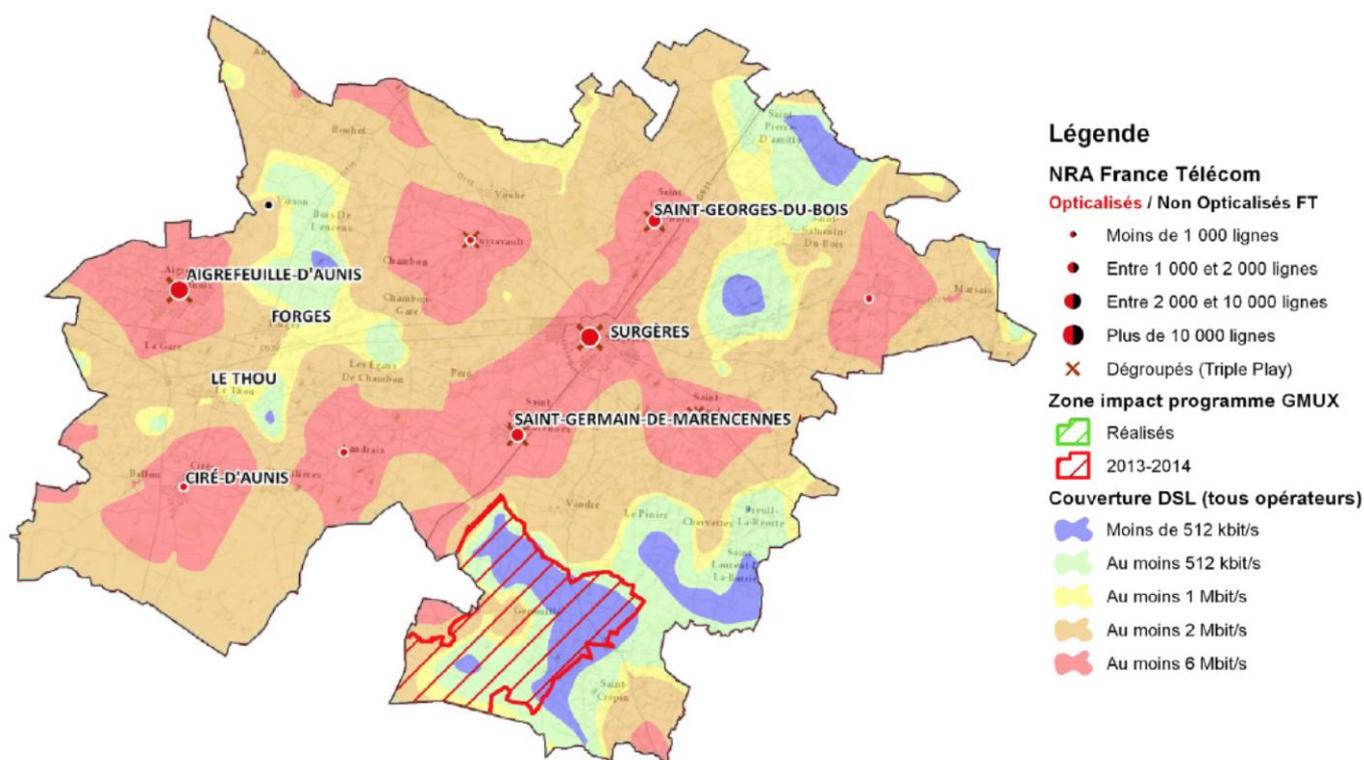
l'offre de loisirs, culturelle et sportive. De plus, la **faible offre de transport alternative à la voiture individuelle** provoque de nombreux déplacements et génère un **fort trafic** ainsi que des encombrements des axes routiers structurants. Cependant, le caractère rural du territoire ainsi que la faible densité de la population n'offrent peut-être pas, actuellement, les conditions favorables à la mise en place d'un réseau de transport en commun plus étoffé.

4. UN AMENAGEMENT DU NUMERIQUE SATISFAISANT (TIC ET RESEAUX DE COMMUNICATION)

L'internet et ses usages se sont imposés tant auprès du grand public que des professionnels et le haut débit est devenu essentiel. C'est pour répondre à ces besoins et organiser cette démarche que le Département de la Charente-Maritime a conclu en 2006 à un « Contrat de Délégation de Service Public avec la société 17-Numérique pour la construction et l'exploitation d'un réseau public départemental Haut Débit »⁵, et également à la mise en place de son SDAN⁶. Aujourd'hui, « **le département est bien couvert en services DSL**⁷ » d'après la source CG17 et Axione. Néanmoins, le cuivre constitue majoritairement la fourniture des services disponibles (

Annexe 5 &

Annexe 6). Sur la carte ci-dessous, la commune de Genouillé est hachurée en rouge car elle était dans l'obligation de réaliser des travaux de modernisation par l'ARCEP⁸. Aujourd'hui, en 2015, ces travaux sont réalisés.



CARTE 2 : COUVERTURE EN SERVICE DSL, A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

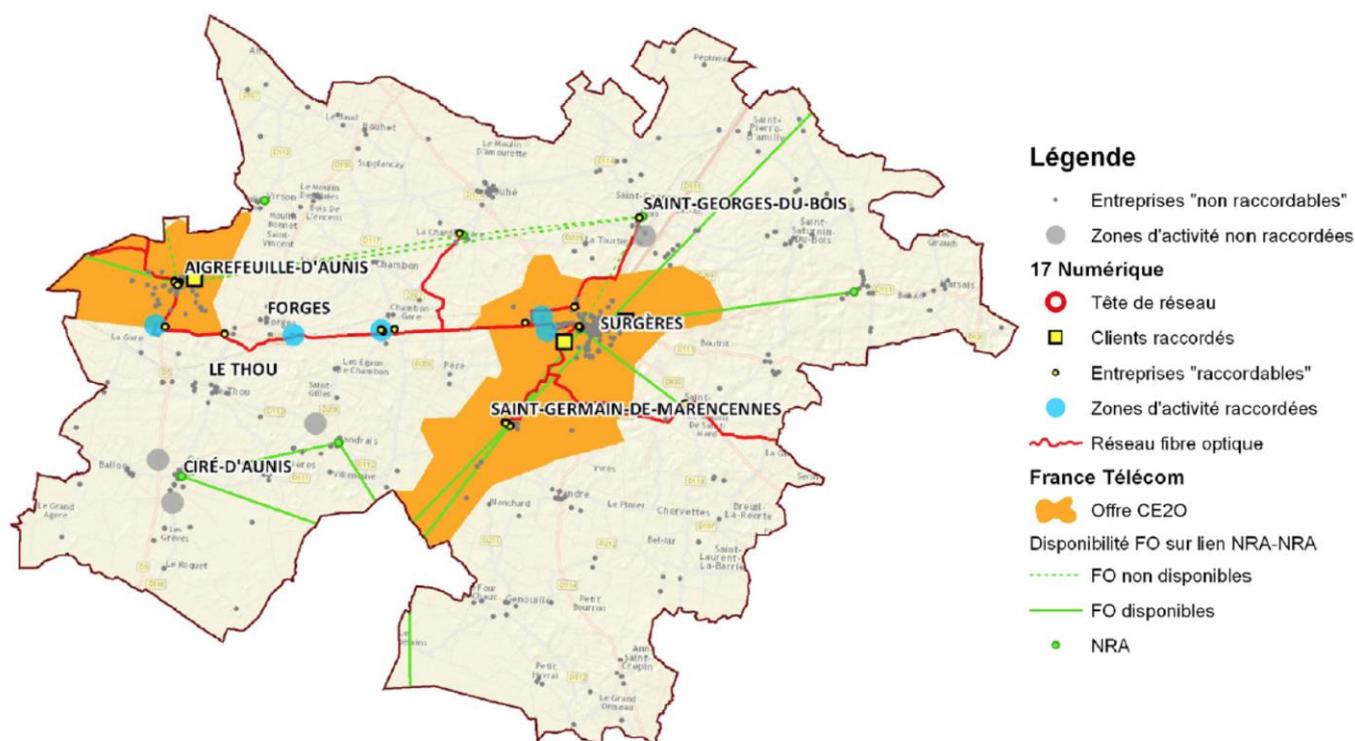
⁵ Syndicat Mixte du Pays d'Aunis – Etude économique 2012-2013.

⁶ « Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique est un outil de cadrage stratégique qui prévoit le déploiement du très haut débit sur un territoire couvrant au moins un département. » - Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

⁷ Digital Subscriber Line. Parfois appelé LNA ou Ligne Numérique d'Abonné. Famille de technologies qui permettent la transmission à haut débit sur une ou plusieurs paires de cuivre en utilisant les signaux de très hautes fréquences. Ces technologies sont bien adaptées aux liaisons sur la boucle locale, car ce signal diminue avec la longueur de ligne.

⁸ L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) est une autorité administrative indépendante chargée notamment de réguler les communications électroniques en France.

Le **réseau fibre optique** traverse le territoire sur un axe Est/Ouest au niveau de Surgères. D'après le SDAN de la Charente-Maritime, ce réseau se caractérise par une longueur de 47,9 km, qui relie 5 des 9 zones d'activités. 36 entreprises supplémentaires sont « raccordables », c'est-à-dire situées à moins de 150 mètres d'une chambre du réseau 17-Numérique.



CARTE 3 : COUVERTURE EN FIBRE OPTIQUE, A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

Source : SDAN, ON-X, 2013

Cependant, il reste à traiter les « **zones blanches du haut débit** »⁹ présentes au sud de la Communauté de Communes (**Carte 2**). D'après l'étude économique du pays d'Aunis, pour couvrir ces zones, trois technologies alternatives sont proposées pour les Charentais-Maritimes par 17-Numérique :

- ✓ Le WiMAX (connexions à haut débit par voie hertzienne pouvant aller jusqu'à 10 Mbits¹⁰) ;
- ✓ Le Wifi (technologie complémentaire des réseaux filaires, permettant de s'affranchir des contraintes liées aux cordons de raccordement) ;
- ✓ Le Satellite.

Sur les 35 bases que compte le Département, le territoire Aunis Sud possède deux bases WiMAX qui sont déployées sur Saint-Crépin et Saint-Saturnin du Bois et une troisième se trouve à Saint-Sauveur d'Aunis une commune faisant partie de la Communauté de Communes Aunis Atlantique et limitrophe à la commune d'Anais. Il y a également deux stations de base Wifi sur les communes de Chambon et Péré.

⁹ « L'élément de langage pour se plaindre de l'absence ou de la mauvaise connexions ADSL. » - MARECHAL, Sophie - « Zones blanches : ces territoires encore éloignés du « vrai » haut débit fixe » - La Gazette.

¹⁰ « Le Bit par seconde (bit/s) est une unité de mesure des débits dans les communications électroniques qui désigne l'élément de base de l'information numérique : il peut prendre la valeur de 0 ou 1. On emploie généralement les multiples kilobits par seconde (kbit/s) et mégabit par seconde (Mbit/s). Un débit de 2 Mbit/signifie qu'environ 2 millions de signaux sous forme de 0 ou de 1 sont transmis en une seconde. » - Conseil général de la Charente-Maritime - Schéma Directeur d'Aménagement Numérique de la Charente-Maritime.

Ces équipements permettent à 250 clients de la Communauté de Communes Aunis Sud, soit 11% du Département, d'accéder au haut débit via une technologie alternative à l'ADSL. Cette couverture est qualifiée de très homogène. Pour les six foyers non couverts, le recours au satellite est obligatoire.

Les différentes technologies HD restent cependant insuffisantes face au développement des attentes et des besoins des utilisateurs, tant pour les entreprises et les établissements publics.

5. L'ANALYSE AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">✓ Présence du transport à la demande et d'une plateforme de covoiturage mis en place par le département✓ Bonne accessibilité au territoire (A10, D939, D911, etc.)✓ Présence de la gare TGV de Surgères accueillant plus de 300 000 voyageurs par an	<ul style="list-style-type: none">✓ Déficit de transports en commun✓ Absence de liaison douce
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">✓ Projet de la halte TER au Thou pour 2016✓ Territoire traversé par deux axes structurants : la RD 939 reliant La Rochelle et Saint-Jean d'Angely, et la RD 911, reliant Niort à Rochefort	<ul style="list-style-type: none">✓ Prédominance de la voiture individuelle qui peut générer un fort trafic sur les axes routiers structurants du territoire ainsi que des émissions de CO2 plus importantes✓ Difficulté d'accéder à l'emploi, à l'offre culturelle et de loisirs ainsi qu'aux équipements du territoire pour les personnes en difficultés ou ne disposant pas de voiture

ANNEXES

Annexe 1 : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail, a l'échelle de la Communauté de Communes Aunis Sud.....	12
Annexe 2 : Comparaison des parts des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail.....	12
Annexe 3 : Taux de motorisation des ménages, a l'échelle de la Communauté de Communes Aunis Sud.....	13
Annexe 4 : Comparaison du taux de motorisation des ménages	13
Annexe 5 : Configuration du réseau téléphonique actuel, a l'échelle de la Communauté de Communes Aunis Sud.....	14
Annexe 6 : Qualité de service actuellement proposée, a l'échelle de la Communauté de Communes Aunis Sud	14
Annexe 7 : Zones d'activités des territoires raccordées à la fibre, a l'échelle de la Communauté de Communes Aunis Sud.....	14

Commune	Voiture, camion, fourgonette	Transports en commun	Deux roues	Marche à pied	Pas de transport
Aigrefeuille d'Aunis	85,3%	2,0%	3,0%	5,0%	4,7%
Anais	83,4%	0,6%	2,5%	3,2%	10,2%
Ardillières	89,8%	1,5%	2,3%	3,2%	3,2%
Ballon	87,0%	0,6%	2,7%	3,3%	6,4%
Bouhet	NC	NC	NC	NC	NC
Breuil la Réorte	81,4%	0,6%	0,6%	6,4%	10,9%
Chambon	81,5%	1,5%	1,0%	2,8%	13,1%
Chervettes	90,2%	0,0%	2,0%	3,9%	3,9%
Ciré d'Aunis	NC	NC	NC	NC	NC
Forges	88,8%	1,4%	2,1%	3,3%	4,4%
Genouillé	87,7%	1,1%	2,5%	2,8%	5,9%
Landrais	89,5%	1,5%	2,5%	1,9%	4,6%
Marsais	84,0%	3,7%	1,7%	4,5%	6,2%
Péré	87,9%	1,1%	2,7%	3,8%	4,4%
Puyravault	89,7%	0,0%	1,4%	1,4%	7,4%
Saint-Crépin	89,7%	0,8%	0,0%	4,0%	5,6%
Saint-Georges du Bois	87,0%	1,7%	2,6%	2,8%	5,9%
Saint-Germain de Marencennes	83,4%	2,9%	2,9%	5,5%	5,3%
Saint-Laurent de la Barrière	81,1%	2,7%	2,7%	0,0%	13,5%
Saint-Mard	85,5%	3,0%	2,6%	2,4%	6,5%
Saint-Pierre d'Amilly	85,7%	4,2%	2,1%	0,4%	7,6%
Saint-Saturnin du Bois	79,6%	4,2%	2,5%	5,3%	8,4%
Surgères	74,1%	3,9%	5,2%	11,0%	5,9%
Le Thou	88,0%	1,6%	3,1%	2,0%	5,4%
Vandré	83,0%	2,6%	5,1%	4,8%	4,5%
Virson	89,2%	1,7%	1,9%	1,7%	5,5%
Vouhé	87,7%	1,1%	2,6%	3,3%	5,2%

NC : Données Non Communiquées

ANNEXE 1 : PART DES MOYENS DE TRANSPORT UTILISES POUR SE RENDRE AU TRAVAIL, A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

Source : Insee, RP 2011, Exploitations principales

	Voiture, camion, fourgonette	Transports en commun	Deux roues	Marche à pied	Pas de transport
CdC Aunis Sud	85,6%	1,8%	2,4%	3,5%	6,6%
Département	80,9%	3,2%	4,8%	6,0%	5,2%
Région	81,7%	3,4%	3,7%	6,1%	5,2%
France métropolitaine	69,6%	14,8%	4,0%	7,3%	4,3%

ANNEXE 2 : COMPARAISON DES PARTS DES MOYENS DE TRANSPORTS UTILISES POUR SE RENDRE AU TRAVAIL

Source : Insee, RP 2011, Exploitations principales

Commune	Pas de voiture	Une voiture par ménage	Deux voitures ou plus
Aigrefeuille d'Aunis	7,9%	43,8%	48,3%
Anais	3,4%	37,2%	59,5%
Ardillières	5,4%	34,2%	60,3%
Ballon	6,1%	39,2%	54,7%
Bouhet	4,4%	36,4%	59,3%
Breuil la Réorte	3,7%	42,7%	53,7%
Chambon	4,4%	44,5%	51,1%
Chervettes	9,1%	41,8%	49,1%
Ciré d'Aunis	7,2%	44,8%	48,1%
Forges	6,3%	36,1%	57,6%
Genouillé	7,1%	40,2%	52,8%
Landrais	7,1%	41,1%	51,8%
Marsais	7,5%	46,4%	46,1%
Péré	5,6%	31,9%	62,5%
Puyravault	2,4%	39,6%	58,0%
Saint-Crépin	4,7%	48,4%	46,9%
Saint-Georges du Bois	5,4%	40,7%	53,7%
Saint-Germain de Marencennes	6,9%	42,2%	50,9%
Saint-Laurent de la Barrière	0,0%	57,9%	42,1%
Saint-Mard	3,50%	38,5%	57,9%
Saint-Pierre d'Amilly	4,3%	43,8%	51,9%
Saint-Saturnin du Bois	3,3%	44,3%	52,4%
Surgères	18,1%	51,7%	30,2%
Le Thou	4,8%	33,9%	61,3%
Vandré	8,5%	43,5%	48,0%
Virson	4,6%	38,6%	56,8%
Vouhé	3,3%	33,7%	63,0%

ANNEXE 3 : TAUX DE MOTORISATION DES MENAGES, A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

Source : Insee, RP 2011, Exploitations principales

	Pas de voiture	Une voiture par ménage	Deux voitures ou plus
CdC Aunis Sud	5,7%	41,4%	52,9%
Département	13,1%	49,4%	37,4%
Région	12,8%	47,2%	40,0%
France métropolitaine	19,1%	46,8%	34,1%

ANNEXE 4 : COMPARAISON DU TAUX DE MOTORISATION DES MENAGES

Source : Insee, RP 2011, Exploitations principales

	Nombre de Nœud de Raccordement d'Abonnés (NRA)	Nombre de lignes concernées
Nœud de Raccordement d'Abonnés fibrés par France Télécom	9	12739
Nœud de Raccordement d'Abonnés non fibrés par France Télécom	1	54
Nœud de Raccordement d'Abonnés dégroupé par 17-Numérique, éligible au Triple Play	6	1079

ANNEXE 5 : CONFIGURATION DU RESEAU TELEPHONIQUE ACTUEL, A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

Source : SDAN – Schéma Directeur d'Aménagement Numérique de la Charente-Maritime – CG 17, 2013

Part des prises téléphoniques à moins de 2 Mbits	11%
Part des prises téléphoniques entre 2 et 6 Mbits	32%
Part des prises téléphoniques à plus de 6 Mbits	57%

ANNEXE 6 : QUALITE DE SERVICE ACTUELLEMENT PROPOSEE, A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

Source : SDAN – Schéma Directeur d'Aménagement Numérique de la Charente-Maritime – CG 17, 2013

Nom de la ZAE	ZA du Fief Girard	ZA du Cher	ZA du Fief Magnou	ZI de l'Ouest	ZA de l'Ouest 2
Commune	Aigrefeuille d'Aunis	Chambon	Forges	Surgères	Surgères

ANNEXE 7 : ZONES D'ACTIVITES DES TERRITOIRES RACCORDEES A LA FIBRE, A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

Source : CG 17, mars 2010